

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS prises par le
SYNDICAT AUDOIS D'ÉNERGIES & DU NUMÉRIQUE
Lors du BUREAU SYNDICAL DU 2 AVRIL 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le deux avril, à neuf heures, le Bureau Syndical du Syndicat Audois d'Énergies et du Numérique s'est réuni en présentiel dans les locaux d'ALPHA'R à Carcassonne mais aussi en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET.

Étaient présents les titulaires et les suppléants avec possibilité de vote :

AMIEL Freddy, BANQUET Régis, LAPEYRE Alain, MOUNIE Serge, NAVARRO ESTALLE Françoise, SGIAROVELLO Michel, VERONIN-MASSET Jean-François.

Ont donné procuration

Étaient absents ou excusés : ALBAREL Arnaud, BARO Hervé, CATHALA Caroline, CLERGUE Guy, COMBETTES Roland, LUCIEN Gérard, MONIE Jean-Marie, RIVEL Tamara QUAGLIERI Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : NAVARRO ESTALLE Françoise

Il convient d'approuver le compte-rendu du bureau syndical en date du 21 MARS 2024. L'assemblée donne son accord à l'unanimité.

Le président débute alors la présentation du point inscrit à l'ordre du jour :

Délibération n° 2024-16

Objet : Autorisation du Président à signer l'accord cadre de fourniture et d'acheminement en électricité et services associés pour la Centrale d'Achat

Lors de sa séance du 22 septembre 2020, le Comité Syndical a approuvé la délégation des attributions du Comité au Bureau en matière de commande publique.

Ainsi relève de la compétence du Bureau toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ou la révision, la dénonciation, la résolution ou la résiliation de marchés ou accords-cadres, de travaux, de fournitures et de services, dont le montant est supérieur à 90 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits ont été inscrits au budget.

Une consultation ayant pour objet la fourniture et d'acheminement en électricité et services associés pour la Centrale d'Achat du Syaden a été lancée.

Il s'agit d'un accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents, sans volume minimum, exécutoire à compter de sa notification, dont le volume maximum par lot sur la durée de l'accord-cadre (4 ans) est de :

- lot N°1 : 540 000 MWh,
- lot N°2 : 927 MWh,
- lot N°3 : 7 525 MWh,

conclu conformément aux articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-12 du Code de la Commande Publique et selon la procédure de l'appel d'offres ouvert des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du même code.

Les candidats ayant remis une offre sont :

LOT 1	LOT 2	LOT 3
ENGIE TOTAL ENERGIES OCTOPUS ENERGY LA BELLENERGIE EDF	ALTERNA ENERGIE	OCTOPUS ENERGY SELFEE

Le montant total H.T estimé de l'accord-cadre étant supérieur au seuil de 90 000 euros, une délibération du Bureau autorisant le Président du SYADEN à signer les actes d'engagement des lots de l'accord cadre se révèle nécessaire.

Le Bureau Syndical ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- d'autoriser le Président du Syndicat Audois d'Energies et du Numérique à signer l'accord cadre :

LOT 1	LOT 2	LOT 3
ENGIE TOTAL ENERGIES OCTOPUS ENERGY LA BELLENERGIE EDF	ALTERNA ENERGIE	OCTOPUS ENERGY SELFEE

- d'autoriser le Président à prendre tout acte ou toute mesure se rattachant à cette décision.

La séance est levée à 9h45.

**Le Président
Du Syndicat Audois d'Energies
Et du Numérique
Régis BANQUET,**

